



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-115528>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **24-115528**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-114707

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Annecy

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20006340200016

Ville : Annecy

Code postal : 74011

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestation de médecine professionnelle et préventive pour la Ville d'Annecy, variante non obligatoire en télémedecine

Code CPV principal - Descripteur principal : 85147000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (marché spécifique de services selon l'article R. 2123-1 3°, code CPV 85147000-1 - services de médecine du travail). L'accord-cadre est passé pour une période initiale de 24 mois à compter de sa date de notification. Il est tacitement reconduit, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur, pour une nouvelle période de 24 mois. Il peut être renouvelé 1 fois, pour 24 mois, sans excéder 48 mois. Le marché est un accord-cadre, en application de l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique, mono-attributaire et donnera lieu à l'émission de bons de commande par l'Acheteur Public, dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et 14 du Code de la commande publique. Une variante non obligatoire est prévue et concerne la télémedecine pour réaliser les consultations des agents de la Ville (article 9 du C.C.P.). Les candidats peuvent présenter une offre en variante, même si une offre de base n'a pas été déposée

Critères d'attribution : Valeur De La Methodologie Proposee : 40% Composition Et Qualite De L'Equipe Dediee Pour Repondre A La Prestation : 20% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet avis a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires : Cet avis est déclaré sans suite car une erreur s'est glissée dans la publication. Il sera à nouveau très prochainement republié

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2024